Ma consultation chez un pédicure podologue

Pour plusieurs raisons, il peut être important de consulter un pédicure-podologue si vous êtes diabétique. Cette démarche peut être à l'initiative de votre médecin traitant, de votre diabétologue ou bien la vôtre, puisque vous êtes au centre de votre parcours thérapeutique.

Pourquoi et comment consulter ce spécialiste ?

Ce professionnel de santé paramédical pourra soigner un éventuel problème lié à vos pieds (déformation, neuropathie, antécédents de lésion lors d'un bilan podologique). Il pourra effectuer une prise en charge curative par le biais de soins de pédicurie (soins de la peau et des ongles, ongles incarnés, corne, infections…), une prise en charge préventive via une éducation podologique et réaliser des semelles orthopédiques (en préventif ou en curatif).

Vous pouvez le consulter à l'hôpital, par l'intermédiaire de réseaux diabète ou en cabinet libéral. Des séances à domicile sont maintenant possibles si cela est précisé sur votre prescription médicale. Si vous choisissez une des deux premières options, la consultation sera gratuite car prise en charge par l'établissement. Si vous choisissez le cabinet, le prix pourra varier de 20 à 30 € (le soin), avec une possibilité de prise en charge, partielle ou totale, par votre mutuelle.

Si vous êtes diabétique, que vos pieds présentent un risque de grade 2 ou 3 et que vous avez une prescription de votre médecin traitant, le soin ne vous coûtera rien (pour 4 à 6 séances par an). La prise en charge à domicile est également possible si prescrite. Mais si vous êtes de grade 0 ou 1, une paire de semelles, par exemple, vous coûtera entre 40 et 80 € (le reste sera pris en charge par la CPAM si vous avez une ordonnance).
Pour contacter un podologue, demandez conseil à votre médecin traitant ou faites une recherche sur internet ou dans l'annuaire.

Comment se déroule ma consultation ?

Pour le premier rendez-vous, apportez différentes paires de chaussures (pour juger du confort et de l'usure), l'ordonnance de votre médecin (si vous en avez une), votre dernière prise de sang et vos éventuels examens complémentaires (radio, IRM…).
Cette séance aura pour but de faire connaissance, de recueillir des informations sur votre diabète, de réaliser un bilan de l'état de vos pieds, de réaliser un soin (si cela est nécessaire) et de recevoir des conseils sur le chaussage et les soins d'entretien de vos pieds.

Il décide également du besoin, ou non de vous prescrire des orthèses plantaires ou des chaussures médicales. Il pourra alors vous diriger vers un orthopédiste ou vers une pharmacie, s'il n'est pas habilité à en faire lui-même.
La consultation dure entre 30 et 45 minutes, s'il s'agit d'un bilan podologique, et entre 25 et 50 minutes pour un soin.
La fréquence de ces consultations est variable. Cependant, il est vivement conseillé de faire un bilan podologique au moins une fois par an.
Votre podologue vous demandera d'être attentif à l'état de vos pieds car toute plaie, même minime, peut être invalidante.
Il est également important que vous soyez actif dans votre démarche de soins car il s'agit d'un travail d'équipe qui se met en place au cours des consultations. La prise en charge du pied diabétique est réalisée par une équipe pluriprofessionnelle : médecin traitant, diabétologue, dermatologue, infirmier, pédicure-podologue.

Merci à Grégory Jorrion, pédicure-podologue, pour sa collaboration à cet article.